

GREFFE

23 JUIN 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

CANADA

PROVINCE DE
QUÉBEC
DISTRICT DE
MONTREAL

No : R-3525-2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Demande d'approbation d'un critère non
monétaire relié au développement durable

Hydro-Québec, personne morale de droit
public légalement constituée en vertu de la
Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c.H-5), ayant
son siège social au 75, boul. René Lévesque
Ouest, dans les cité et district de Montréal,
province de Québec, H2Z 1A4

Le **Regroupement pour la responsabilité
sociale des entreprises** (RRSE),
association d'investisseurs dont le bureau
est situé au 15, rue de Castelnau Ouest,
bureau 135, Montréal, province de Québec,
H2R 2W3,

Requérant

DEMANDE D'INTERVENTION

(Article 25 de la Loi sur la Régie de l'énergie et article 8 du
Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)

**AU SOUTIEN DE LA DEMANDE, LE REQUÉRANT SOUMET RESPECTUEUSEMENT
CE QUI SUIT :**

LE RRSE

1. Le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE) est une association à but non lucratif qui œuvre au Québec depuis 1999 dans le secteur de la responsabilité sociale des entreprises via la responsabilité sociale des investisseurs.
2. Le RRSE regroupe plus de 35 membres parmi lesquels se retrouvent des corporations religieuses, des associations religieuses et des individus.

3. Le RRSE a pour mission d'influencer la responsabilité sociale des entreprises par l'utilisation du pouvoir collectif de ses membres en agissant comme actionnaires et investisseurs responsables inspirés par des valeurs chrétiennes et humaines de justice.
4. Le RRSE, en conformité avec sa mission d'influencer la responsabilité sociale des entreprises, se préoccupe et privilégie une approche de développement durable pour le développement desdites entreprises.

LES REPRÉSENTANTS

5. Toute communication concernant cette demande d'intervention doit être adressée à :

Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises
a/s Madame Diane Boudreault, coordonnatrice
15, rue de Catelnaou Ouest, bureau 135
Montréal QC H2R 2W3
Téléphone : (514) 722-1414
Télécopieur : (514) 722-1414
rrse@rrse.org

et/ou
a/s Me Hélène Sicard
1255, Carré Philippe, suite 808
Montréal QC H3B 3G1
Téléphone : (514) 281-1720, (514)843-0094
Télécopieur : (514) 843-1075
Helenesicard@sympatico.ca

LES SUJETS

Le RRSE, de par la mission qu'il s'est donné, vise à influencer et motiver les entreprises à intégrer dans leur gestion et pratiques les valeurs et principes du développement durable. À ce titre, il entend intervenir dans le présent dossier afin de s'assurer que conformément à l'esprit de la décision D-2002-169 les impacts sociaux et environnementaux des projets reçoivent un maximum de considération dans la grille non monétaire des appels d'offres.


À ce titre le RRSE entend dans sa preuve et mémoire contester la pondération et les critères suggérés par Hydro-Québec à la page 19 du document HQD-1 document 1 et proposer d'autres critères et une autre pondération.

Le RRSE entend également proposer que les critères puissent permettre et tendre vers, une évaluation, comparaison et une prise en considération de toute les filières énergétiques possibles et disponibles ce que la présente proposition, selon le RRSE, ne permet pas.

Le RRSE soumet respectueusement qu'elle a un intérêt manifeste et suffisant pour participer à ce dossier et par conséquent demande à la Régie de lui accorder le statut d'intervenant dans ce dossier de même que tous les droits et privilèges associés à ce statut.

Signé à Montréal, ce 23^e jour de juin 2004

**Le Regroupement pour la
responsabilité sociale des entreprises**

Par : 
Coordonnatrice

Pour : Esther Champagne
Co-présidente